



# FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

## SAISON 2010-2011

Contacts: Janki Freddy : 06 87 03 50 22  
Pierre Sanchez : 06 83 32 39 54

Adresse : Complexe sportif de Naudin  
Chemin du Moulin de Naudin  
31700 Blagnac  
site : <http://ttblagnacais.free.fr>

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT

Nom : Nom des parents si différent : Prénom :

Date de naissance : Sexe :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphones : fixe : portable : E-mail :

Profession (des parents pour les mineurs) :

### INSCRIPTION : Cette année nous offrons le maillot du club pour les compétiteurs

Licence "tradi" (compétiteurs)	<input type="checkbox"/>	Adhésion au club 80€ + 65 € de licence	<b>Réductions familiales :</b> 2 <sup>ème</sup> personne de la même famille > -20€ 3 <sup>ème</sup> personne de la même famille > -30€
Licence "jeune" (né après 95)	<input type="checkbox"/>	Adhésion au club 80 € + 45 € de licence	
Licence <b>promo et « baby ping »</b> (nés en 2002 et après)	<input type="checkbox"/>	Adhésion au club 80€ + 25 € de licence	
<b>Extérieur</b> (licencié dans un autre club)	<input type="checkbox"/>	Adhésion au club 60 €	
Je désire un <b>maillot</b> du club	<input type="checkbox"/>	Prix unitaire 30 Euros	Maillot du club obligatoire pour faire de la compétition.
Je désire un <b>short</b> du club	<input type="checkbox"/>	Prix unitaire 23 Euros	
Je désire un <b>survêtement</b> du club	<input type="checkbox"/>	Prix unitaire 75 Euros	

**Je dois donc : ..... € (Règlement par chèque à l'ordre du T.T.Blagnacais)**

Lorsque vous vous engagez à participer aux compétitions vous devez en respecter les règles. Au cas où le club, recevrait une amende due à une négligence de votre part (absence non prévenue à l'avance), vous devriez la régler sauf cas exceptionnels décidés par le bureau.

Pour le championnat par équipe particulièrement, vous vous engagez à être assidu et à vous tenir au courant du calendrier auprès de votre capitaine afin de le prévenir longtemps à l'avance en cas d'absence.

**Je souhaite une attestation pour mon comité d'entreprise OUI – NON \* Inscrire le nom du destinataire de l'attestation**

**Nom et Prénom**

#### **Pièces à fournir pour valider l'inscription:**

- **certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table**
- **le règlement de la cotisation (possibilité d'encaissements à dates différentes)**
- **le règlement intérieur daté et signé**
- **une photo**

**!!! ATTENTION !!! AUCUNE INSCRIPTION INCOMPLETE NE SERA ENREGISTREE !!!**

#### **AUTORISATIONS**

J'autorise que mes coordonnées apparaissent dans l'annuaire du club : OUI - NON\*  
J'autorise que mes coordonnées soient transmises à nos partenaires : OUI - NON\*  
J'autorise que ma photo soit publiée sur des documents officiels du TTB (site web, plaquette, etc.) : OUI - NON\*  
J'autorise que ma photo soit publiée dans des journaux externes (mairies, presse régionale, etc.) : OUI - NON\*

#### **AUTORISATION PARENTALE POUR LES ADHERENTS MINEURS**

Je soussigné, Mr. Mme ..... autorise le TTBlagnac à appliquer les premiers soins ou à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire sur mon enfant en cas d'accident. Je certifie également que mon enfant est à jour de ses vaccins. J'accepte d'autre part que tous les membres du club (ou parents selon le cas) transportent mon enfant au lieu où se dérouleront les compétitions ou autres activités.

Nom de la personne à prévenir en cas d'urgence : ..... Téléphone : .....

**Je déclare avoir lu et rempli toutes les conditions d'inscription au TTBlagnacais et assure respecter mes engagements.**

Date : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent :

Signature des parents ou des représentants légaux pour les mineurs :

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Article 1 : OBJET**

- ❖ L'association accueille toute personne souhaitant pratiquer le tennis de table en compétition ou en loisir.
- ❖ Le TTBlagnacais est affiliée à la FFTT et occupe des locaux mis à disposition par la municipalité de Blagnac. A ce titre chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement, celui de la FFTT ainsi que ceux établis par les communes pour l'utilisation de leurs salles.

## **Article 2 : FONCTIONNEMENT DU CLUB**

- ❖ Le TTBlagnacais est dirigé par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, du trésorier et du secrétaire élus lors de l'assemblée générale ordinaire qui a lieu au mois de juin et assistés des membres du comité directeur élus lors de cette même assemblée générale.
- ❖ Tout adhérent âgé d'au moins 16 ans se doit d'être présent à cette assemblée indispensable à la vie du club.
- ❖ Plus de détails sont disponibles dans les statuts de l'association.

## **Article 3 : ADHESION**

Pour être membre de l'association il faut :

- ❖ Remplir la fiche d'inscription
- ❖ Payer sa cotisation,
- ❖ Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table.
- ❖ Signer le présent règlement.

## **Article 4 : COTISATION**

- ❖ Elle est proposée par le Bureau et votée par le Comité Directeur. Son paiement doit être fait en début de saison mais ses encaissements peuvent se faire en trois fois .
- ❖ Le club accepte les chèques, espèces , coupons sports ANCV et les chèques sport.
- ❖ Toute cotisation versée à l'association lui est définitivement acquise (aucun remboursement ne peut être exigé en cours de saison).

## **Article 5 : RESPONSABILITES**

- ❖ Un bon comportement moral et sportif est demandé lors des entraînements et des compétitions de toute nature.
- ❖ Un adhérent ne pouvant participer à une compétition doit prévenir à l'avance son capitaine d'équipe afin qu'une solution de remplacement soit trouvée.
- ❖ Le joueur est responsable de ses effets personnels à tout moment.

## **Article 6 : UTILISATION DU MATÉRIEL**

- ❖ Il est demandé de respecter la propreté de la salle, le matériel : tables, séparations, etc.
- ❖ Il est strictement interdit de détériorer le matériel en tapant sur la table , les séparations ou en jetant la raquette. Les dirigeants se réservent le droit de sanctions disciplinaires, en cas de non respect de cet article.
- ❖ Les joueurs doivent laisser la salle dans l'état qui permet son utilisation par les autres joueurs après chaque compétition et entraînement, et avant chaque compétition préparer la salle afin que les rencontres puissent se dérouler normalement.

## **Article 7 : ENTRAÎNEMENT**

- ❖ Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents au début de la saison sportive.
  - ❖ L'entraîneur est seul responsable de la séance et a priorité pour utiliser les tables, sans limitation du nombre.
- En dehors des entraînements dirigés, il n'y a aucune priorité, ni réservation quant à l'utilisation des tables.
- ❖ Une tenue sportive est de mise pour les entraînements (chaussures de sport en salle propres, short ou sous certaines conditions un pantalon de survêtement...). La pratique en chaussures et/ou pantalon de ville n'est pas admise.

## **Article 8 : COMPÉTITIONS**

- ❖ Lors des compétitions officielles la tenue réglementaire est obligatoire (maillot du club)
- ❖ Le transport des enfants est à la charge des parents et sous leur entière responsabilité. En cas d'impossibilité de ces derniers, le transport se fera alors par un membre actif qui se sera assuré au préalable de disposer d'une assurance couvrant le transport de tiers mineurs. Pour les parents, il s'agit d'une décharge de responsabilités vis-à-vis de la personne et de l'association ayant assuré le transport.

## **Article 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les transports sont indemnisés à hauteur 0,10 cents / km, les frais d'autoroute, sur présentation du reçu. Les frais de restauration sont pris en charge pour un montant de 10 euros/ joueur, sur une distance de plus de 100 km Aller.

## **Article 10 : Achat de matériel**

- Les commandes de matériels ne se feront que par l'intermédiaire de l'entraîneur. En aucun cas les commandes devront être passées en direct avec le partenaire Tmax.
- Le matériel sera donné au demandeur qu'après remise du règlement.

Pris connaissance le :

Signature de l'adhérent (ou de son représentant légal s'il est mineur)